

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° :  
**2021-CC-01-014**

\*\*\*\*\*

Séance du :  
**30 MARS 2021**

\*\*\*\*\*

Nombre de Délégués :

- En exercice : **44**
- Présents : **32**
- Représentés : **10**
- Votants : **42**
- Absents : **02**

\*\*\*\*\*

Résultats :

- Pour : **24**
- Contre : **10**
- Abstention : **08**

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance :  
**Philippe CHARRIER**

**L'an deux mille vingt et un, le mardi trente mars, à vingt heures,** les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **mardi 23 mars 2021**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

***Siégeaient à l'assemblée :***

|                                   |                                       |
|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Monsieur BARON Jean-Marc          | Madame LOISELEUR Pascale              |
| Monsieur BATTAGLIA Alain          | Madame LUDMANN Véronique              |
| Monsieur BLOT Laurent             | Monsieur MARECHAL Guillaume           |
| Monsieur BOUFFLET Pierre          | Madame MARTIN Emilie                  |
| Monsieur CHARRIER Philippe        | Monsieur MELIQUE Jacky                |
| Monsieur CLEREL Francis           | Madame MIFSUD Florence                |
| Monsieur CURTIL Benoît            | Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre |
| Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc | Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine    |
| Monsieur DIEDRICH Wilfried        | Monsieur PATRIA Alexis                |
| Monsieur DUMOULIN François        | Madame PRUVOST-BITAR Véronique        |
| Monsieur GAUDUBOIS Patrick        | Monsieur REIGNAULT Patrice            |
| Madame GAUVILLE-HERBET Cécile     | Madame ROBERT Marie-Christine         |
| Monsieur GRANZIERA Gilles         | Madame SIBILLE Elisabeth              |
| Monsieur GUEDRAS Daniel           | Monsieur SICARD Bruno                 |
| Monsieur LEFEVRE Sylvain          | Madame TONDELLIER Viviane             |
| Monsieur LESAGE William           | Monsieur VAGANAY Eric                 |

***Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'empêchement, mais étaient représentés :***

Monsieur ACCIAI Maxime donne pouvoir à Monsieur Bruno SICARD  
Madame BENOIST Magalie donne pouvoir à Madame PRUVOST-BITAR Véronique  
Madame BONGIOVANNI Julie donne pouvoir à Madame LUDMANN Véronique  
Monsieur BOULANGER Damien donne pouvoir à Madame TONDELLIER Viviane  
Monsieur GEOFFROY Rémi donne pouvoir à Monsieur BATTAGLIA Alain  
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle donne pouvoir à Madame ROBERT Marie-Christine  
Madame JAUNET Christel donne pouvoir à Monsieur MARECHAL Guillaume  
Madame PIERA Pascale donne pouvoir à Monsieur REIGNAULT Patrice  
Madame REYNAL Sophie donne pouvoir à Monsieur PATRIA Alexis  
Monsieur ROLAND Dimitri donne pouvoir à Monsieur VAGANAY Eric

***Ne siégeait pas à l'assemblée mais étaient représentés par leur suppléant :***

Madame LOZANO Michelle  
Monsieur NOCTON Laurent

***Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :***

Monsieur FROMENT Daniel  
Monsieur LAPIE Dominique

**Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise pour la réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche du schéma des voies cyclables de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 32 présents et 10 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et demande à Monsieur le Vice-Président, François DUMOULIN, de procéder à l'examen de la question.

**Ainsi, il expose aux membres de l'Assemblée délibérante que,**

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise a sollicité le Parc Naturel Oise Pays de France (PNROPF) pour la réalisation d'un schéma des voies cyclables à l'échelle intercommunale. Cette étude a été financée à 80% par le PNR OPF qui à travers ces actions promeut une politique de déplacements responsables face au changement climatique.

Cet enjeu a été classé prioritaire par le Plan Climat Air Energie Territorial de la CCSSO puisque le diagnostic identifie les déplacements comme premier poste d'émission de gaz à effet de serre. (45% des émissions).

L'objectif de ce schéma a été de définir des itinéraires continus, structurés et sécurisés afin de permettre la pratique quotidienne et touristique des mobilités douces. A partir de ce schéma, la collectivité pourra sécuriser la pratique cyclable sur son territoire, proposer de nouveaux itinéraires et encourager les modes de déplacements doux au quotidien.

La réalisation de la première tranche nécessite de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du :

- Dispositif d'Aides aux Communes
- Le règlement précise que la dépense est éligible au titre de l'annexe 3 : Circulation Douces / Modes de déplacements actifs.

3 dossiers de demandes de subventions seront donc déposés pour les liaisons suivantes :

- Liaison Aumont en Halatte – Senlis
- Liaison Aumont en Halatte – Fleurines
- Liaison Ancienne Voie Ferrée – Plateforme Amazon

**Après avoir entendu l'exposé,**

**LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, par un vote au scrutin ordinaire, par 24 voix « POUR », 10 voix « CONTRE » (Mesdames MARTIN Emilie, TONDELLIER Viviane et Messieurs BATTAGLIA Alain, BOULANGER Damien, BOUFFLET Pierre, BLOT Laurent, CHARRIER Philippe, GRANZIERA Gilles, LESAGE William, PATRIA Alexis), 8 « ABSTENTIONS » (Mesdames PRUVOST BITAR Véronique, REYNAL Sophie, BENOIST Magalie et Messieurs SICARD Bruno, VAGANAY Eric, ACCIAI Maxime, CLEREL Francis, ROLAND Dimitri)

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2017-CC-02-012 du 1<sup>er</sup> février 2017, relative aux délégations d'attribution au Bureau Communautaire et au président ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, modifiés par la délibération n°2017-CC-07-099 du 27 septembre 2017,

**Vu** la délibération n°2018-CC-11-150 du 21 décembre 2018 définissant l'intérêt Communautaire de la compétence « politique du logement et du cadre de vie » ;

**Considérant** que la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, à travers ses plans d'action du Plan Climat Air Energie Territorial et son Plan Global de Déplacement, souhaite promouvoir une politique de déplacements responsables face au changement climatique ;

**Considérant** la nécessité de réaliser des voies cyclables afin d'atteindre les objectifs de baisse de consommation énergétique et d'émissions de polluants atmosphérique ;

## DÉCIDENT A LA MAJORITÉ

**Article 1 :** d'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, à déposer des demandes de subvention, auprès du Conseil Départemental de l'Oise concernant la réalisation des voies cyclables établies dans son schéma des voies ;

**Article 2 :** d'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'instruction des dossiers.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, à Senlis, le mardi 30 mars 2021,  
Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

Guillaume **MARECHAL**  
*Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise*